

Déclaration annuelle des données sociales (DADS-U) pour la CRPN

(N4DS V01X10 pour les salaires 2015)

Notice explicative

Soyez vigilants sur la déclaration des rubriques salaires

Salaire soumis à cotisations

Aux fonds retraite et assurance			
Le salaire soumis à cotisations	<p>Salaire limité à 8 plafonds annuels de la Sécurité sociale (8 PASS) soit 304 320€ pour 360 jours en 2015.</p>	<p>Vous devez déclarer à la fois le salaire brut et le salaire brut plafonné. Attention : si le salaire brut est inférieur au plafond CRPN (8 PASS), vous devez indiquer, dans le salaire brut plafonné, le salaire brut et non le plafond de la Sécurité sociale.</p>	<p><u>Exemple d'un navigant déclaré en 2015 :</u></p> <p>360 jours pour un salaire brut de 40 000€, le salaire brut plafonné à déclarer sera de 40 000€.</p>
	Au fonds de majoration		
	<p>Salaire limité à 1 plafond annuel de la Sécurité sociale (1 PASS) soit 38 040€ pour 360 jours en 2015.</p>	<p>La base du salaire soumis aux cotisations du Fonds de majoration est calculée en fonction du nombre de jours déclarés et limitée à 1 PASS.</p>	<p><u>Exemple d'un navigant déclaré en 2015 :</u></p> <p>162 jours pour un salaire brut de 20 000€, le salaire brut soumis au Fonds de majoration à déclarer sera de 17 118€ c'est-à-dire</p> $\left(38\ 040\text{€} \times \frac{162}{360} \right)$

Déclaration annuelle des données sociales (DADS-U) pour la CRPN

(N4DS V01X10 pour les salaires 2015)

Saisie en ligne DADSNET

Site internet : <https://www.e-ventail.fr/>

1. Saisie du profil du salarié :

Attention : bien choisir la CRPNPAC comme régime d'appartenance du salarié

Caractéristiques du salarié

Profil* ?

Le salarié est présent toute l'année ?

Le salarié est concerné par le décalage de paie ?

2. Saisie de la nature de l'emploi :

Catégories socioprofessionnelles :

➡ « **546d** » pour les « hôtesse de l'air, stewards »

➡ « **389b** » pour les « officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile »



Complément PCS-ESE pour la catégorie socioprofessionnelle « 389b »

- « **T389** » pour les navigants techniques (pilotes, commandants de bord, mécaniciens navigants),
- « **C389** » pour les navigants commerciaux (chefs de cabine, instructeurs PNC, ...).

Situation spécifique

Catégorie socioprofessionnelle* ?

Complément PCS-ESE* ?

Déclaration annuelle des données sociales (DADS-U) pour la CRPN

(N4DS V01X10 pour les salaires 2015)

3. Saisie des données annuelles :

➔ Nombre de jours cotisés :

- Un mois complet compte pour 30 jours (même si, en jours calendaires, il compte 28 ou 31 jours) ;
- Un mois incomplet est décomposé en jours calendaires.

Doivent être déclarés en jours : l'activité, le préavis et les congés payés

➔ Rémunération du salarié : brute et plafonnée

Ne renseigner les cotisations majorées que si vous êtes concernés par ce cas particulier.

Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC)

Vous devez saisir au moins l'une des deux cotisations (normales et/ou majorées)

Cotisations normales	
Salaire brut	<input type="text"/> €
Salaire plafonné, soumis à cotisation aux fonds de retraite et d'assurance	<input type="text"/> €
Salaire plafonné, soumis à cotisation aux fonds de majoration	<input type="text"/> €
Nombre de jours CRPNPAC	<input type="text"/>
Cotisations majorées	
Salaire brut	<input type="text"/> €
Salaire plafonné, soumis à cotisation aux fonds de retraite et d'assurance	<input type="text"/> €
Salaire plafonné, soumis à cotisation aux fonds de majoration	<input type="text"/> €
Nombre de jours CRPNPAC	<input type="text"/>

* Zone obligatoire

Déclaration annuelle des données sociales (DADS-U) pour la CRPN

(N4DS V01X10 pour les salaires 2015)

Dépôt de fichier

Site internet : <http://www.net-entreprises.fr/>

Vous devez renseigner le code nature de la déclaration (**S20.G01.00.004.001**) par « **01** » pour une DADS-U complète ou « **02** » pour une DADS-U TDS (TDS seul).

Attention : il n'y a pas de numéro de rattachement, cette information concerne uniquement les institutions de retraite complémentaire relevant de l'AGIRC-ARRCO.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous référer au guide technique – DADS-U – N4DS V01X10 disponible sur notre site internet (www.crpn.fr), rubrique « téléchargement ».

DADS-U = « NEANT »

Si vous n'avez eu aucun navigant avec une activité au cours de l'exercice, vous ne pouvez pas établir votre déclaration par le biais des deux supports précités.

Merci de bien vouloir prendre contact avec nos services dans ce cas précis : tél. : 01 41 92 26 06/25 32.